

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 11 février 2005

CG 05/1^{ère}/V-2

**CREATION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE
INTERCOMMUNAL A SAINT ETIENNE DE TULMONT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRASSES
ET VALLEE DE L'AVEYRON**

Par délibération modifiée du 22 octobre 1982, l'Assemblée Départementale, conformément aux dispositions ci-après rappelées, a adopté un principe de subventionnement des opérations de création ou d'extension de haltes-garderies envisagées par les communes :

- Conditions requises : ouverture des haltes-garderies aux enfants des communes voisines.
- Dépenses subventionnables plafonnées à : 64 800 €HT.
- Taux de subventionnement : 24 %.

En application de cette décision, la Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron sollicite un concours en vue de la création d'un relais petite enfance comprenant une halte-garderie dans les conditions suivantes :

- objet des travaux et implantation : construction d'un relais petite enfance à St Etienne de Tulmont et relais assistantes maternelles
- Capacité d'accueil : 20 enfants
- Coût de l'opération : 330 000 €HT

Ce projet répond à l'exigence de l'ouverture aux enfants des communes voisines et figure au contrat de pays Midi Quercy année 1.

De plus, il est porté par la Communauté de Communes de Terrasses et Vallée de l'Aveyron qui a intégré les politiques de la Petite Enfance dans son domaine de compétences.

En référence à la politique départementale, je vous propose d'allouer une subvention forfaitaire de 15 552 € à la Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Je vous demanderais, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition et le cas échéant, de voter les crédits correspondants (15 552 €) à imputer à l'article 2041422 sous fonction 51.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la communauté de communes des terrasses et vallée de l'Aveyron une subvention forfaitaire de 15 552 € pour la création d'un relais petite enfance intercommunal à Saint-Etienne-de-Tulmont comprenant une halte garderie, dans les conditions suivantes :
 - objet des travaux et implantation : construction d'un relais petite enfance à St Etienne de Tulmont et relais assistantes maternelles,
 - Capacité d'accueil : 20 enfants,
 - Coût de l'opération : 330 000 €HT ;
- Précise que ce projet figure au contrat de Pays Midi Quercy année 1 ;
- Inscrit le crédit de paiement correspondant à l'article 2041422, sous-fonction 51.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,